

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES

Commissaires aux Comptes

Associés

- David Galaup
- Marc Claverie

Association URNACS

12 rue des Carmélites

86000 POITIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association URNACS
SIEGE SOCIAL : 12 rue des Carmélites - 86000 POITIERS

À l'Assemblée Générale de l'Association URNACS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association URNACS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Coordination Politique et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Coordination Politique.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A La Rochelle, le 12 juin 2024.

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes



Marc CLAVERIE

COMPTÉ DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	26 800,00		26 400,00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	261 048,71		146 575,15
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		261 048,71	146 575,15
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	108 672,50		161 107,00
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		108 672,50	161 107,00
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	46 428,74		54 818,00
AUTRES PRODUITS	282 695,44		226 180,63
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		726 684,13	615 080,78
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	594 452,11		452 029,94
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 420,83		1 842,23
SALAIRES ET TRAITEMENTS	105 480,84		101 338,19
CHARGES SOCIALES	35 410,90		35 213,14
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	1 622,60		1 026,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS			1 490,45
RFPORTS EN FONDS DEDIES	30 000,00		49 500,00
AUTRES CHARGES	4 335,00		3 240,81
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		773 722,28	645 680,76
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-47 038,15	-30 599,98

PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 132,78		1 181,62
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 132,78	1 181,62
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		1 132,78	1 181,62
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 000,00		
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		1 000,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	11 013,19		710,18
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		11 043,19	710,18
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		-10 043,19	-710,18
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		728 816,91	616 262,40
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		784 765,47	646 390,94
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		55 948,56	30 128,54
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			

BILAN

Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2023			31.12.2022	
	Brut	Amort.	Net	Total	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
FRAIS D'ETABLISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT					
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT					
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES					
FONDS COMMERCIAL					
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 452,91	15 035,43	3 417,48	5 040,08	
TERRAINS					
CONSTRUCTIONS					
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	18 452,91	15 035,43	3 417,48	5 040,08	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
IMMOBILISATIONS EN COURS					
AVANCES ET ACOMPTES					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	200,00	0,00	200,00	255,00	
AUTRES TITRES IMMOBILISES					
PRETS					
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	200,00		200,00	255,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	18 652,91	15 035,43	3 617,48	5 295,08	
STOCKS ET EN-COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS					
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS					
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES					
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS					
MARCHANDISES					
CREANCES D'EXPLOITATION	254 020,82	0,00	254 020,82	174 615,32	
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	114 434,60		114 434,60	51 698,33	
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS					
AUTRES CREANCES	139 586,22		139 586,22	122 916,99	
CAPITAL SOUSCRIT APPELE, NON VERSE					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	30 789,75		30 789,75	30 789,75	
INSTRUMENTS DE TRESORERIE					
DISPONIBILITES	52 551,87		52 551,87	200 073,18	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 030,81		1 030,81	2 742,87	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	338 393,25	0,00	338 393,25	408 221,12	
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)					
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)					
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (5)					
TOTAL GENERAL	357 046,16	15 035,43	342 010,73	413 516,20	

Passif	31.12.2023		31.12.2022	
	Total	Total	Total	Total
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
FONDS PROPRES STATUTAIRES				
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	69 863,38	69 863,38	69 863,38	69 863,38
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
FONDS PROPRES STATUTAIRES				
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES				
ECART DE REEVALUATION				
RESERVES				
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES				
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	21 497,83	21 497,83	21 497,83	21 497,83
AUTRES RESERVES				
REPORT A NOUVEAU	42 972,02	42 972,02	73 100,56	73 100,56
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-55 948,56	-55 948,56	-30 128,54	-30 128,54
SITUATION NETTE (1)	78 384,67	78 384,67	134 333,23	134 333,23
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
TOTAL AUTRES FONDS (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	78 384,67	78 384,67	134 333,23	134 333,23
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS				
FONDS DEDIES	43 835,45	43 835,45	65 264,19	65 264,19
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	43 835,45	43 835,45	65 264,19	65 264,19
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES	1 750,66	1 750,66	2 789,40	2 789,40
TOTAL PROVISIONS (4)	1 750,66	1 750,66	2 789,40	2 789,40
DETTES				
DETTES FINANCIERES				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	102 396,67	102 396,67	172 794,41	172 794,41
DETTES D'EXPLOITATION				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	103 939,85	103 939,85	17 260,00	17 260,00
DETTES DES LEGS OU DONATION				
DETTES FISCALES ET SOCIALES	10 054,57	10 054,57	8 757,87	8 757,87
DETTES DIVERSES				
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES DETTES	464,36	464,36	67,10	67,10
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 184,50	1 184,50	12 250,00	12 250,00
TOTAL DETTES (5)	218 039,95	218 039,95	211 129,38	211 129,38
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)				
TOTAL GENERAL	342 010,73	342 010,73	413 516,20	413 516,20

Annexe aux comptes annuels

Sommaire

1 Objet social

2 Nature et périmètre des activités

3 Description des moyens mis en œuvre

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.2 Principales méthodes comptables

6 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

6.2 Actif circulant

6.2.1 Actif circulant / dépréciations

6.2.2 Précisions sur d'autres créances significatives

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

6.4 Provisions, fonds dédiés

6.4.1 Fonds dédiés

6.4.2 Provisions

6.5 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

6.6 Compte de résultat

6.6.1 Contributions volontaires en nature

6.6.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

6.6.3 Rémunération des trois personnes les plus importantes hiérarchiquement

7 Engagements hors bilan

Exercice clos le 31 décembre 2023

Total Bilan : 342 010,73 €

Déficit : -55 948,56 €

1 Objet social

L'Union Régionale Nouvelle Aquitaine des Centres Sociaux (URNACS) a pour raison d'être le soutien et la valorisation de l'action des fédérations de centres sociaux et socioculturels de la Nouvelle Aquitaine. Son projet se fonde sur les besoins des structures locales.

2 Nature et périmètre des activités

Le champ d'intervention de l'URNACS est la région Nouvelle Aquitaine.

L'URNACS répond à trois enjeux :

- Des enjeux démocratiques et de justice sociale dans la construction des politiques publiques L'URNACS se positionne comme co-constructeur des politiques publiques régionales. Par notre expertise de proximité, nous revendiquons la volonté d'agir sur les questions qui touchent la vie des gens et contribuent au devenir de nos territoires. Pour cela l'URNACS :

- Représente le réseau des Centres Sociaux au niveau régional
- Participe aux réflexions régionales sur les grands enjeux de société ainsi qu'à l'élaboration des politiques publiques régionales qui en découlent
- Anime l'élaboration de paroles politiques communes de ses membres fondées sur les valeurs, approches et modes d'actions des Centres Sociaux

- Des enjeux de coopérations et d'alliances pour favoriser l'engagement citoyen L'URNACS entend promouvoir et accompagner l'engagement des habitants, en favorisant la mixité dans l'engagement citoyen et la proximité entre citoyens et décideurs. Pour cela l'URNACS :

- Anime des espaces thématiques régionaux ouverts aux habitants
- Initie et/ou favorise des actions régionales ou interfédérales contribuant à l'engagement des habitants
- Crée des alliances et coopérations avec des mouvements partenaires du développement social local, de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire
- Accompagne le développement de projets et de dynamiques collectives sur des territoires dépourvus de Fédération Départementale

- Des enjeux de mutualisation et de ressources pour faire face aux mutations sociales et sociétales L'URNACS est un espace de mutualisation et de ressources partagées pour se donner les moyens adaptés à l'action régionale et complémentaires à l'action des Fédérations dans les départements Pour cela l'URNACS :

- Anime une veille prospective sur les emplois et les compétences de l'Animation de la Vie Sociale
- Est un organisme de formation certifié proposant des actions de formation en réponse aux besoins identifiés dans les Département
- Exerce une fonction de veille sur des politiques publiques régionales
- Anime des espaces favorisant les échanges de pratiques, le partage de compétences et la coopération entre Fédérations Départementales (espace administrateurs, Instance Technique, espaces thématiques)
- Anime une veille sur des sujets émergents, soutient l'expérimentation de nouveaux projets

3 Description des moyens mis en œuvre

Lors de l'AGE de Novembre 2021 de nouvelles instances de pilotage et d'animation ont été créées dont : la coordination politique qui rassemble quatre membres de chaque fédération accompagnés du/de la délégué/e départemental/e et un groupe de pilotage lui plus restreint et composé d'un administrateur par département et deux délégués missionnés sur le pilotage. Les projets se déploient dans le cadre d'espaces thématiques dont : l'espace thématique emploi / formation, jeunesse, Bien Vieillir, ruralité, culture...

Les moyens humains mis à contribution pour le fonctionnement de l'URNACS reposent sur :

- **Du temps bénévoles déployé pas les administrateurs dont les mandats dédiés au pilotage qui se répartissent à ce jour de la façon suivante**

Mandats membres Groupe de pilotage		Mandataires bénévoles
Membres du Groupe Pilotage		Antoinette Lebot Bernard Magnant Hélène Lemaître Béatrice Fuster-Kleiss
Mandats du Groupe de Pilotage	Représentation légale	Bernard Magnant
	Animation des instances	Bernard Magnant
	Ressources Humaines	Hélène Lemaître
	Trésorier / Stratégie financière	Antoinette Lebot
	Communication	Béatrice Fuster-Kleiss

- **Des moyens liés aux missions salariées qui sont de deux natures :**
 - a. Les salariés de l'URNACS qui à ce jour sont au nombre de deux (1,7 ETP) : la personne chargée de mission Emploi/Formation CDI TP, l'assistante de formation CDI 0.7ETP.
 - b. Les salariés des Fédérations adhérentes positionnés sur des missions :
 - i. De pilotage : les délégués des Fédération de la Vienne (45%ETP) et des Pyrénées-Atlantiques (50%ETP)
 - ii. D'animation d'espaces thématiques : Jeunesse (Fd Gironde TTP), Bien Vieillir (FD Charente et Dordogne TTP).
 - iii. Des fonctions supports : communication (Fd Vienne 30jours), suivi budgétaire et paies (Fd Charente Maritime 50 jours)

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture Néant

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.2 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Evaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques
- Amortissements : ils sont calculés selon le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue
- Valeurs mobilières de placement (si applicable) : premier entré, premier sorti

Les comptes présentés appliquent la méthode de référence suivante qualifiée ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.

6 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

IMMOBILISATIONS				
Rubriques	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0,00			0,00
Matériel de transport	11 749,83			11 749,83
Matériel de bureau & informatique	3 299,34			3 299,34
Mobilier de Bureau	3 403,74			3 403,74
Immobilisations corporelles	18 452,91	0,00	0,00	18 452,91
Dépôts et cautionnements versés	200,00			200,00
Immobilisations financières	200,00	0,00	0,00	200,00
TOTAUX	18 652,91	0,00	0,00	18 652,91

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

AMORTISSEMENTS				
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortis. de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0,00			0,00
Matériel de transport	11 749,83			11 749,83
Matériel de bureau & informatique	1 519,00	941,60		2 460,60
Mobilier de Bureau	144,00	681,00		825,00
Immobilisations corporelles	13 412,83	1 622,60	0,00	15 035,43
Dépôts et cautionnements versés	0,00			0,00
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	13 412,83	1 622,60	0,00	15 035,43

6.2 Actif circulant

6.2.1 Actif circulant / dépréciations

Néant

6.2.2 Précisions sur d'autres créances significatives

Produits à recevoir	254.020,82
Créances clients, usagers et comptes rattachés	114.434,60
Centres sociaux et organismes – opérations formations	114.434,60
Autres Créances	139.586,22
CARSAT LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	35.000,00
CONSEIL REGIONAL	17.965,00
FCSF	59.102,60
FEDERATIONS	20.620,00
ELISFA-CPNEF	6.898,62

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement 2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Impact règlement ANC 2018-06	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	69 863,38					69 863,38
Fonds propres avec droit de reprise						
Écarts de réévaluation						
Réserves	21 497,83					21 497,83
Report à nouveau	73 100,56		-30 128,54			42 972,02
Excédent ou déficit de l'exercice	-30 128,54		30 128,54		55 948,56	-55 948,56
Situation nette	134 333,23	0,00	0,00	0,00	55 948,56	78 384,67
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement						0,00
Provisions réglementées						
TOTAL	134 333,23	0,00	0,00	0,00	55 948,56	78 384,67

6.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

6.4.1 Fonds dédiés

Le tableau suivant défini par l'article 431-6 du règlement 2018-06 présente les informations relatives aux fonds dédiés par projet ou catégorie de projet.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
- Formation des Acteurs	15 764,19		1 928,74			13 835,45	
- CRNA/FDVA	5 000,00			5 000,00		0,00	
- CRNA/Service Civique	20 000,00	14 000,00	20 000,00			14 000,00	
- CRNA/Jeunesse	17 500,00		17 500,00			0,00	
- DRAJES/Jeunesse	7 000,00		7 000,00			0,00	
- DREETS/Jeunesse		6 000,00				6 000,00	
- FCSF/Jeunesse		10 000,00				10 000,00	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	65 264,19	30 000,00	46 428,74	5 000,00	0,00	43 835,45	0,00

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

6.4.2 Provisions

6.4.2.1 Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				-
Provisions pour Charges	2 789,40		1 038,74	1 750,66
Provisions pour Risques				-
	2 789,40	-	1 038,74	1 750,66

6.4.2.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

L'engagement retraite a été calculé selon la méthode prospective avec les hypothèses suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans,
- Taux de charges sociales : variables selon les statuts (39,7% pour les cadres, 24% pour les non-cadres),
- Taux d'actualisation : 3,17% au 31 décembre 2023
- Convention Collective : ALISFA

La dette actuarielle ainsi calculée s'élève à 1.750,66 €.

6.5 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Actif circulant :	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances Centres Sociaux et comptes rattachés	114 434,60	114 434,60	
Autres Créances	116 559,96	116 559,96	
Charges constatées d'Avance	1 030,81	1 030,81	

Etat des dettes	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Dettes Fédérations et comptes associ	102 396,67	102 396,67		
Fournisseurs	103 939,85	103 939,85		
Dettes sociales et fiscales	10 054,57	10 054,57		
Dettes / Immobilisations	-	-		
Dettes diverses	464,36	464,36		
	216 855,45	216 855,45	-	-

6.6 Compte de résultat

6.6.1 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meuble sou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Aucune contribution volontaire en nature pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les temps passés par les bénévoles n'ont pu être quantifiés ni valorisés.

6.6.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Conformément à l'article 431-9 du Règlement ANC 2018-06, les subventions obtenues au cours de l'exercice sont les suivantes par catégorie de subventions et par financeurs :

- Subventions de fonctionnement

Total ETAT-DRAJES : 6.000,00 €

Total FONJEP : 5.922,50 €

Total Conseil Régional : 41.000 €

Total CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES : 11.250,00 €

Autres FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE FRANCE : 44.500,00 €

6.6.3 Rémunération des trois personnes les plus importantes hiérarchiquement

Les personnes les plus importantes hiérarchiquement sont les membres bénévoles du Groupe de Pilotage. Elles ne perçoivent pas de rémunération.

7 Engagements hors bilan

Néant